

Programme OPEN du CNRS

I. Lettre de cadrage du programme

1.1. Objectif du programme

L'objectif du programme est de soutenir et d'accompagner les logiciels libres du CNRS qui sont à fort potentiel d'innovation technologique, sociétale ou d'usage.

Le programme OPEN vise à élargir la base des utilisateurs pour adresser de nouveaux modèles d'affaires qui permettront de mettre en œuvre des actions pour pérenniser les logiciels libres du CNRS. Le programme finance la maturation des logiciels et leur diffusion à travers principalement l'embauche d'un développeur dans les laboratoires. L'institut de rattachement du/de la porteur/-euse peut intervenir à tout moment en appui lors des différentes étapes du processus.

1.2. Critères d'éligibilité

1. Les porteurs de projet, quel que soit leur statut, chercheurs, enseignants-chercheurs ou ingénieurs, relèvent obligatoirement d'une unité de recherche dont le CNRS assure une tutelle (UMR, UAR, ...) ;
2. Les projets doivent présenter un caractère innovant et exploratoire, ayant un potentiel de différenciation et de valorisation, ainsi qu'un impact sur le développement économique ou social ;
3. Les projets doivent porter sur un logiciel actuellement diffusé sous licence libre ou qui sera diffusé sous licence libre. Le logiciel libre est défini comme « *le logiciel distribué avec l'intégralité de ses programmes-sources afin que l'ensemble des utilisateurs qui l'emploient puissent l'enrichir et le redistribuer à leur tour.*¹ » ;
4. La propriété intellectuelle, existante ou future, doit être à minima en copropriété CNRS.

1.3. Processus

Pour accompagner les porteurs et aboutir à un processus de sélection performant, les différentes étapes du programme sont gérées avec souplesse et réactivité depuis la détection des projets jusqu'à leur évaluation. Le programme OPEN se déroule en trois étapes majeures : présélection, sélection et accompagnement.

Présélection

Pour postuler au programme OPEN, le/la porteur/-euse est invitée à suivre les instructions sur le site internet de [OPEN](https://www.cnrsinnovation.com/open/) <https://www.cnrsinnovation.com/open/>.

Les propositions sont évaluées par un comité de présélection sur la base de la maturité du projet, sa capacité à fédérer une communauté et son caractère innovant. Ce comité de présélection est composé des représentants des 10 instituts

¹ Vocabulaire de l'informatique, JORF n°93 du 20 avril 2007, p. 7078, texte n°84

du CNRS, et de l'équipe logiciel de CNRS Innovation (CI). Le dossier est instruit par un chargé de valorisation CI en collaboration avec le SPV et sur la base des informations éventuellement fournies par la SATT.

À l'issue de l'évaluation du comité de présélection les projets sont soit :

- Retenus et ensuite évalués par un comité de sélection ;
- Refusés.

Le porteur n'est pas présent lors du comité de présélection.

À l'issue du comité, le/la porteur/-euse est informé(e) par mail de la décision du CNRS.

Sélection

Le comité de sélection est composé de représentants du CNRS et du monde socio-économique (experts appartenant soit au monde du logiciel libre, soit à l'écosystème de l'innovation). Il examine les dossiers présélectionnés sur la base de critères d'innovation et de valorisation et auditionne les porteurs de projets afin de classer les projets selon leurs impacts. A l'issue du Comité les projets sont classés selon leur impact potentiel.

Afin de préparer le/la porteur/-euse à cette audition, le/la chargé(e) de valorisation CI prendra contact avec lui/elle, en vue de planifier les réunions de travail et de répétition pour l'audition. Un modèle de présentation, une trame pour la fiche de poste, et une annexe financière lui seront fournis par CI.

Ce comité de sélection a également pour mission de fournir des recommandations pour l'accompagnement des prochaines étapes du projet.

Les frais de déplacement pour se présenter à l'audition en présentiel sont pris en charge par l'unité CNRS.

Financement

Les lauréats sont désignés en fonction du classement établi par le comité de sélection et des moyens budgétaires alloués par le CNRS. Un courrier sera envoyé à chaque porteur pour l'informer de la suite donnée à sa candidature à l'issue de la décision de financement par le CNRS.

1.4. Critères pour la pré-sélection du projet :

A ce stade, seront évaluées en pré-sélection :

- La pertinence du projet dans la stratégie de son institut de rattachement.
- L'importance et l'utilité du logiciel pour ses utilisateurs.
- Le niveau d'avancement du logiciel : existence d'une version utilisable, d'utilisateurs, de contributeurs, de partenariats etc.
- Le potentiel d'accroissement de l'utilisation du logiciel : la capacité à adresser de nouveaux utilisateurs, de réaliser des collaborations etc.

1.5. Critères pour le classement du projet par le Comité de sélection

A ce stade, il est attendu par le porteur d'être en mesure de fournir et d'argumenter un plan d'actions pour le développement de son logiciel sur tous les aspects :

- Développement technique du logiciel : Quels sont les prochains développements techniques envisagés et quels seront leur impact pour le projet open source ?
- Accroissement des utilisateurs/contributeurs du logiciel : pourquoi les utilisateurs utilisent le logiciel et pourquoi d'autres vont se joindre à la communauté ?
- Pérennisation du logiciel : Qui assurera la continuité du développement et du maintien du logiciel ? Quels moyens pourront abonder le projet ? Est-ce que des partenaires pourront se joindre au projet ?

1.6. Accompagnement des projets

Une fois le financement obtenu le projet est ensuite accompagné par un(e) chargé(e) de valorisation CI tout au long du programme technique. Le/la chargé(e) de valorisation travaillera avec le/la porteur/-euse sur la stratégie d'ouverture et la stratégie de valorisation eu égard au(x) utilisateurs et/ou marché(s) qu'il/elle souhaite adresser.

CI sera en support durant toute la durée du projet et l'interlocuteur privilégié du porteur.

L'accompagnement du projet sera décliné au cas par cas selon les besoins du projet et les actions que CI ou ses partenaires (SPV, SATTs) peuvent réaliser.

Exemples d'actions réalisables par CI :

- Animation d'une journée annuelle rassemblant les utilisateurs, les contributeurs et éventuellement les partenaires industriels
- Expertise PI
- Recherche d'utilisateurs et d'informations marchés
- Mise en relations avec des acteurs pertinents au projet.

1.7. Livrables du projet

Il est attendu du porteur un partage régulier des informations, notamment une prise de contact mensuelle avec CI.

A la fin du programme OPEN seront attendus les livrables suivants :

- Une déclaration logicielle ;
- Un rapport des actions menées durant le programme ;
- Un rapport de l'utilisation du budget ;
- La diffusion du logiciel sur Internet ;
- Une documentation pour les utilisateurs et les contributeurs ;
- Une gestion des retours utilisateurs (gestion de tickets).

II. Règlement financier

Cf. Annexe sur le règlement financier